



## **COMMUNE DE GRESSE-EN-VERCORS**

### **Dossier d'enquête publique**

**Aliénation d'un chemin rural au  
Hameau de Montrond**

**Aliénation d'un chemin rural au Petits  
Deux**



**ARRETE 2022-44 ARRETE**  
**Prescrivant l'enquête publique pour l'aliénation d'un chemin rural à Montrond et d'un chemin rural aux Petits Deux**

**LE MAIRE de Gresse-en-Vercors**

- VU la délibération du Conseil Municipal de Gresse-en-Vercors du 20 janvier 2022
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants ;
- VU les dispositions du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.161-10 et suivants ;
- VU les articles R.161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime, tels que modifiés par le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015, relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;
- VU les dispositions du code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.134-10 et suivants, régissant l'organisation de l'enquête publique ;
- VU les pièces du dossier soumis à enquête publique.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique sur les projets d'aliénation des chemins ruraux situés à Montrond et aux Petits Deux dont les plans de situation sont annexés au présent arrêté, du jeudi 12 janvier 2023 à 10h au vendredi 27 janvier 2023 à 15h.

**ARTICLE 2 :**

Pour les deux projets d'aliénation, le dossier d'enquête comprendra :

- Une notice explicative
- Un plan de situation

**ARTICLE 3 :**

Mme Capucine Morin, inscrite sur la liste départementale d'aptitude, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

**ARTICLE 4 :**

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice, sera ouvert par le Maire et tenu à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en Mairie de Gresse-en-Vercors.

Les intéressés pourront y consigner leurs observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les observations pourront également être adressés par mail à l'adresse [enquetepublique@gresse-en-vercors.fr](mailto:enquetepublique@gresse-en-vercors.fr) ou par courrier à l'attention de Mme Capucine Morin – Mairie de Gresse-en-Vercors, place du Dr Cuynat – 38650 Gresse-en-Vercors. Ces observations seront visées et annexé au registre d'enquête publique par la commissaire enquêtrice.

**ARTICLE 5 :**

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, à la mairie :

- Jeudi 12 janvier de 10h à 11h
- Vendredi 27 janvier de 14h à 15h

**ARTICLE 6 :**

Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête.

Cet avis sera publié en ligne sur le site de la commune de Gresse-en-Vercors 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

**ARTICLE 7 :**

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des services, et sur le site internet de la commune.

**ARTICLE 8 :**

Le présent arrêté sera affiché en Mairie, et au niveau des chemins concernés, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à GRESSE-EN-VERCORS, le 02/12/2022

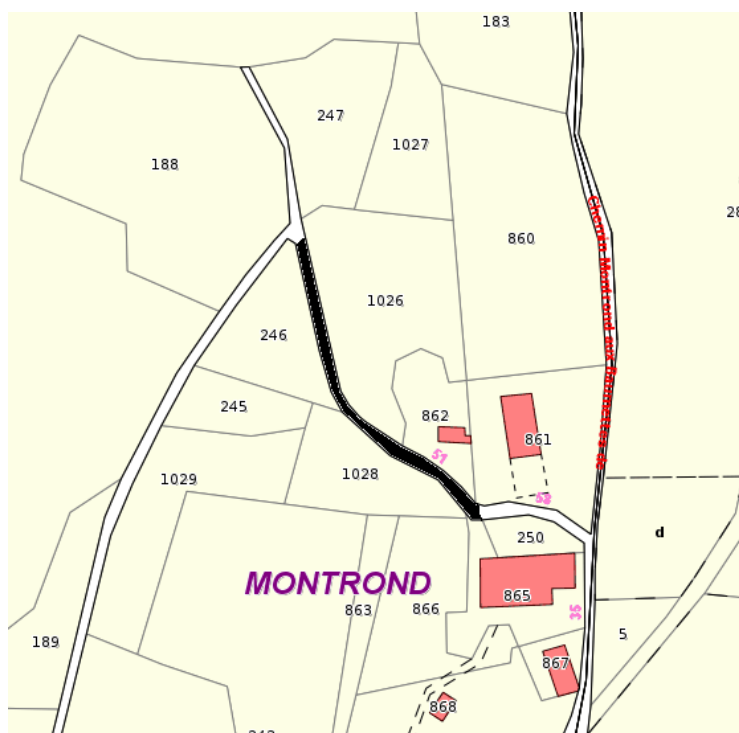
Le Maire  
Mr BELLOT Jean-Marc



# Déclassement d'un chemin rural au Hameau de Montrond

## I – Situation

Le chemin rural concerné se trouve sur la commune de Gresse-en-Vercors (38650) au hameau de Montrond (tracé en noir ci-dessous).



## II – Notice explicative

Par délibération en date du 20 janvier 2022, le Conseil Municipal de Gresse-en-Vercors a constaté la désaffectation de cette portion de chemin rural, compte tenu que son tracé a disparu.

Les propriétaires des parcelles 246, 1026, 1028 et 862, Elodie et Hervé Clot-Godard ont demandé à la commune de se rendre acquéreur de cette portion de chemin rural par courrier du 9 novembre 2020, étant donné que ce chemin traverse leur propriété.

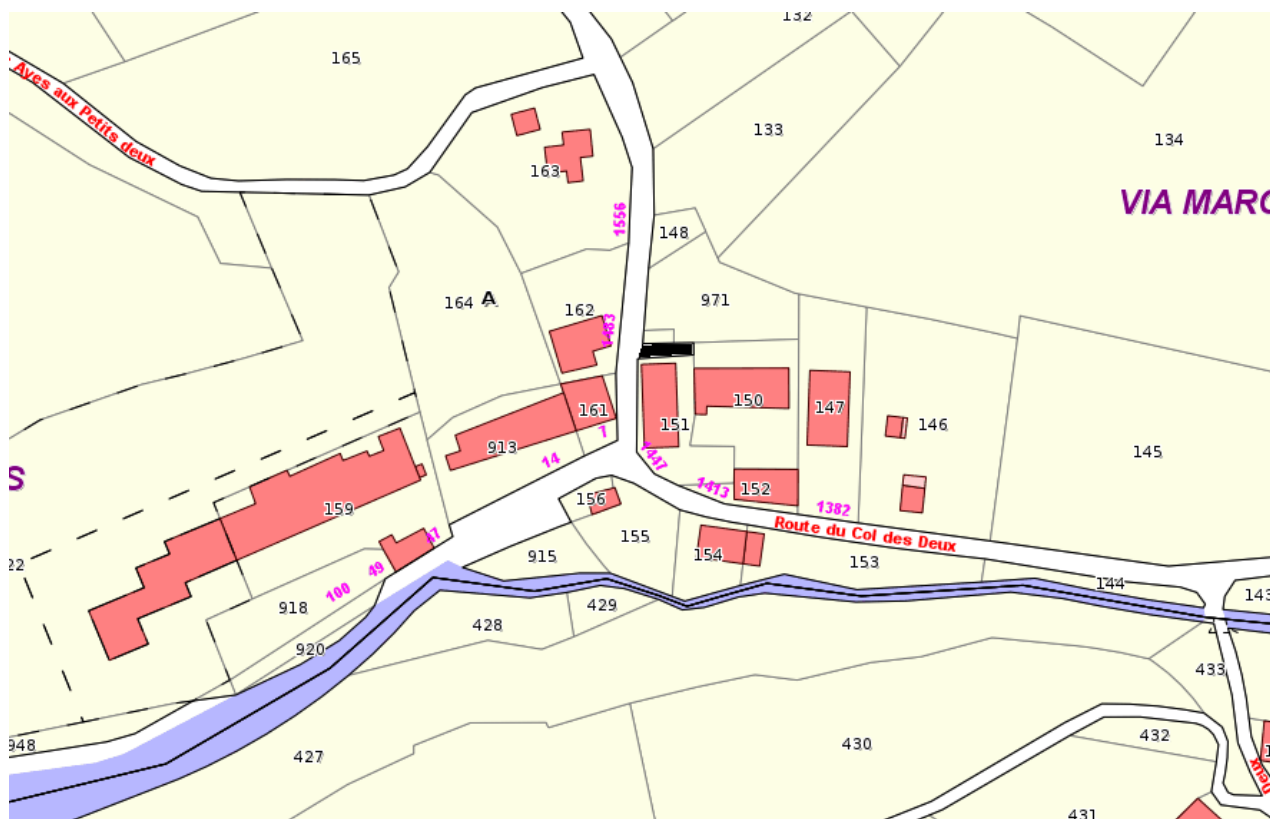
Le Conseil Municipal est favorable à la vente de ce chemin dans le cadre de la procédure décrite à l'article L.161-10 du Code Rural.

Cette vente ne pourra se faire qu'après enquête publique.

# Déclassement d'un chemin rural au Hameau des Petits Deux

## I – Situation

Le chemin rural concerné se trouve sur la commune de Gresse-en-Vercors (38650) au hameau des Petits Deux (tracé en noir ci-dessous).



## II – Notice explicative

Par délibération en date du 20 janvier 2022, le Conseil Municipal de Gresse-en-Vercors a constaté la désaffectation de cette portion de chemin rural, compte tenu qu'il s'agit d'une voie sans issue qui ne dessert que deux parcelles appartenant au même propriétaire.

Les propriétaires des parcelles 971 et 150, Jérémy Marty et Laure Dolmazon, ont demandé à la commune de se rendre acquéreur de cette portion de chemin rural par courrier reçu le 22 novembre 2021.

Le Conseil Municipal est favorable à la vente de ce chemin dans le cadre de la procédure décrite à l'article L.161-10 du Code Rural.

Cette vente ne pourra se faire qu'après enquête publique.